

## DEMANDE D'INSCRIPTION

1- REMPLIR en lettres capitales

2- JOINDRE par courrier :

- **les droits d'inscription par CHEQUE**, à l'ordre de :

APPASSIONATO, 97 rue du docteur Hélène, Belle-Plaine, 97190 GOSIER

Tel. 06 90 68 08 03

E-mail: [appassionato.fr@gmail.com](mailto:appassionato.fr@gmail.com)

site web: [www.appassionato.fr](http://www.appassionato.fr)

\*\*\*\*\*

Nom ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

N° ..... Rue ..... Code postal .....

Ville ..... Pays : ..... Tél. ....

E-mail : .....

Degré choisi : .....

Discipline : .....

Nom, adresse et n° de téléphone de votre école (professeur) :

.....

.....

L'inscription n'est définitive qu'à réception de **toutes les pièces** demandées ci-dessus.  
Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepte toutes les clauses.

Signature

Le .....

## REGLEMENT

1. Le concours est ouvert à tous les musiciens sans limite d'âge.
2. Le déroulement des épreuves est public et l'entrée libre.
3. L'ordre d'exécution des œuvres, jouées sans reprise et de mémoire (à l'exception des 4 mains), sera au choix des candidats.
4. Les candidats ne peuvent s'inscrire que dans un seul degré.
5. Les droits d'inscription sont de 35€ (25€ pour une 2e discipline).
6. Le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat en cours d'exécution.
7. La voix du Président du jury est prépondérante et compte double en cas d'égalité ; les décisions du jury sont sans appel.
8. Tout membre du jury présentant un ou plusieurs élèves au Concours ne pourra participer au vote le ou les concernant.
9. Les résultats sont donnés à la fin du concours et publiés sur le site web de l'association.
10. Les diplômes et prix sont remis à la fin du concours.
11. Pour chaque degré, le Jury attribue un trophée au candidat qui aura réalisé la meilleure prestation. En cas d'ex-æquo, 2 trophées peuvent être attribués.
12. En s'inscrivant, les candidats acceptent que l'association puisse utiliser leur image (photos, vidéos) dans le cadre de ce concours (site web du Concours, YouTube, etc.).
13. Les droits d'inscription ne seront remboursés en aucun cas.
14. Toute inscription au concours implique l'acceptation du règlement et la présence du candidat au jour et à l'heure de sa convocation.